

PRESTATIONS ANEOLIS

Bilan de compétences

Pourquoi réaliser un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences est une prestation d'accompagnement personnalisé qui permet d'abord de faire un bilan sur l'ensemble de son parcours personnel et professionnel, ensuite d'explorer des pistes d'évolution ou de reconversion professionnelle et enfin, d'être accompagné dans les choix, et la mise en œuvre des démarches adaptées au projet professionnel.

Comment financer un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences peut être financé tout ou partie par le Compte Personnel de Formation, dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise ou à titre personnel. <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>



Les principaux objectifs:

**Repérer
et Valoriser**

Vos acquis et vos
compétences

Analyser

Vos aptitudes, vos
motivations et vos
valeurs
professionnelles

**Définir un projet
professionnel**

Qui correspond à
vos attentes

Déterminer

Vos possibilités
d'évolution
professionnelle

Pour en savoir plus sur le cadre légal

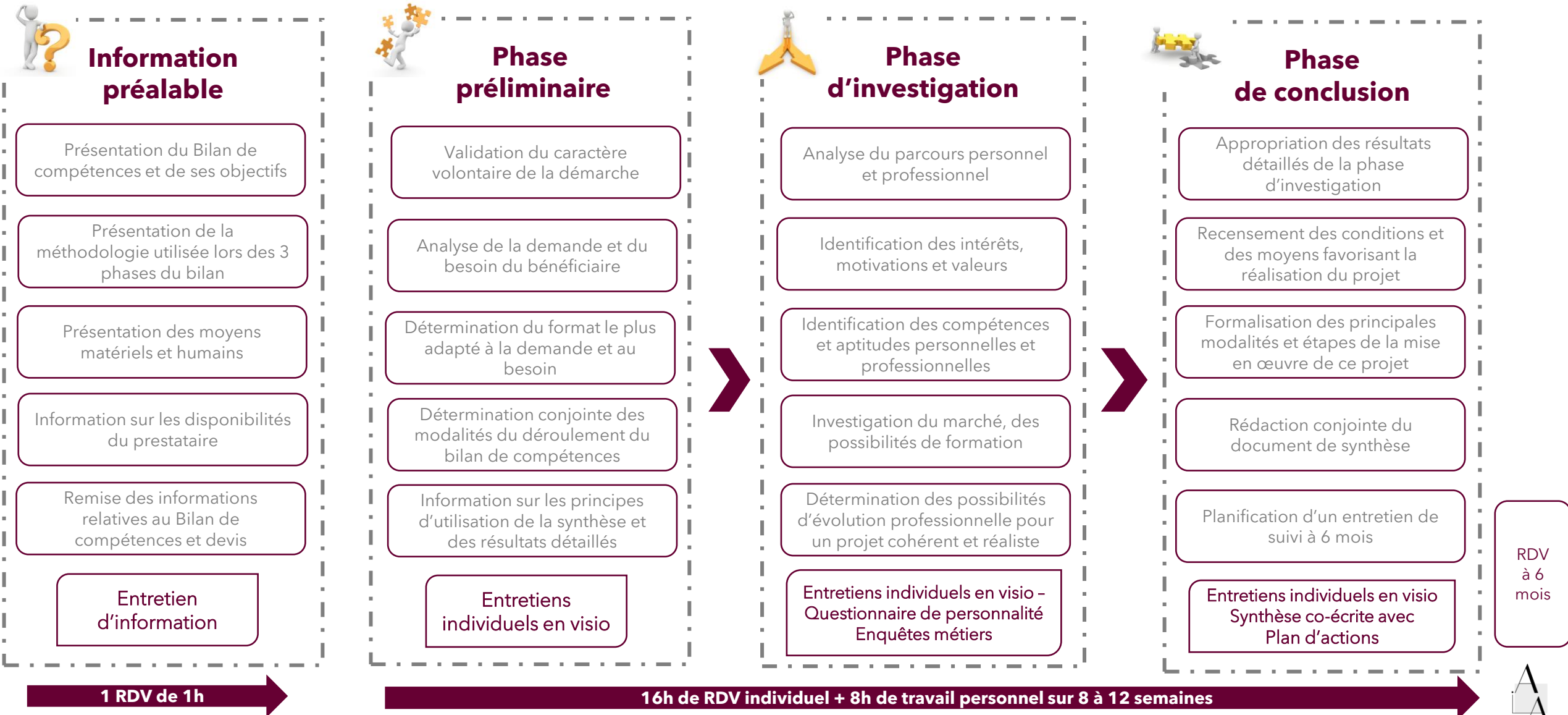
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>



Bilan de compétences et de positionnement professionnel

Nb d'heures: 24h

Tarif: 2000 €



Notre code de déontologie

Les consultants s'engagent, à l'égard des bénéficiaires de bilan de compétences, à respecter les principes suivants :

1. Respect des personnes

Instaurer une relation basée sur l'écoute attentive et le respect des personnes, évitant tout jugement de valeur et tout abus d'influence.

2. Clarification de la demande

Clarifier les motivations à l'origine de la démarche. Le Bilan est réalisé à la demande du bénéficiaire et nécessite son adhésion.

3. Engagement réciproque

Définir un cadre de travail, limité dans le temps, qui formalise les objectifs à atteindre.

Établir les moyens destinés à favoriser l'émergence d'un projet professionnel libre et responsable.

Contractualiser l'ensemble de la prestation.

4. Développement d'un processus d'accompagnement

Amener la personne à mieux comprendre ses propres modes de fonctionnement selon les contextes et mieux appréhender les éléments de la réalité, afin qu'elle devienne plus autonome dans ses choix.

5. Confidentialité

S'astreindre au secret professionnel et préserver la confidentialité du processus

6. Charte du handicap

S'engager à favoriser l'adaptation des prestations et l'accueil des personnes en situation de handicap



ANEOLIS ASSOCIÉES.

Les RH autrement



Nous contacter

Alexandra HAIK
06.20.53.71.45

Alexandra.haik@aneolis.fr

Marion REYNAUD
06.22.11.97.69

Marion.reynaud@aneolis.fr

www.aneolis.fr

Siret: 88158739800010
Numéro d'Activité Formation: 93131856213
Data Dock: 0085684

